

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 54 Vœu relatif à la gratuité des premiers mètres cubes d'eau.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu présenté par MM. Nicolas BONNET-OULALDJ et Jean-Noël AQUA et les élus du Groupe Parti Communiste - Front de Gauche, relatif à la gratuité des premiers mètres cubes d'eau ;

Considérant le vœu présenté par M^{me} Danielle SIMONNET, relatif à la gratuité des premiers mètres cubes d'eau à Paris ;

Considérant l'eau comme un bien commun de l'humanité et le droit de l'Homme à l'eau potable reconnu en 2010 par l'Assemblée générale des Nations-Unies et le Conseil des Droits de l'Homme ;

Considérant l'engagement politique fort de la Ville de Paris d'avoir repris la pleine maîtrise de ce service public vital par la création de la régie Eau de Paris en 2009 ;

Considérant le vœu de l'Exécutif adopté lors du Conseil de Paris des 19 et 20 mars 2012, relatif à la mise en place, sous l'égide de la régie Eau de Paris, d'un groupe de travail composé de Conseillers de Paris, consacré à une nouvelle tarification de l'eau à Paris à visée sociale et environnementale qui, dans ce cadre, a examiné les modalités de mise en œuvre d'une tarification sociale ou progressive ;

Considérant que la loi Brottes du 15 avril 2013 permet aux collectivités d'initier des expérimentations tarifaires dans le domaine de l'eau pour une période de 5 ans ;

Considérant l'engagement de la Maire, rappelé dans la feuille de route de l'Adjointe chargée de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux et du « plan climat énergie territorial », d'inscrire dans le nouveau contrat d'objectifs entre la Ville et Eau de Paris, qui sera présenté au Conseil de Paris d'ici la fin de l'année, la mise en place d'une tarification plus sociale de l'eau basée sur la gratuité des premiers mètres cubes consommés sous conditions de ressources ;

Sur proposition de M^{me} Célia BLAUDEL, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- soient présentés au Conseil de Paris, avant la fin de l'année 2014, les principes d'une expérimentation conforme aux dispositions de la loi Brottes et aux engagements de la majorité municipale, visant à garantir un juste accès à l'eau pour tous les Parisiens, quelle que soit leur situation économique et sociale, à travers notamment la gratuité des premiers mètres cubes consommés sous conditions de ressources,
- le groupe de travail composé de Conseillers de Paris soit réactivé pour préparer cette expérimentation.